# **Ordonnance de prévention : Sculpteur en décors**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Alerter en cas de dysfonctionnement du système d'aspiration
* Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse
* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Limiter le stockage au poste de travail à des petites quantités
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Ne pas utiliser de solvants, diluants ou essence pour le lavage des mains
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Porter des gants (nitrile de préférence) pour la préparation et l'application des produits
* Ranger les tenues de travail dans un vestiaire à double compartiment
* Respecter les conditions d'utilisation prescrites (notice d'utilisation)
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Utiliser les systèmes de captage à la source
* Utiliser régulièrement des crèmes de protection et de soin des mains
* Veiller au bon état des équipements de protection respiratoire

Protégez-vous des poussières :

* Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide
* Alerter en cas de dysfontionnement du système d'aspiration
* Mettre en route le système d'aspiration lors de chaque utilisation de machine, même de courte durée

Protégez-vous des TMS :

* Dégager et ranger son espace de travail
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Varier les postures de travail
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Pour éviter les accidents :

* Dégager les issues de secours
* Evacuer les déchets régulièrement
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance physique.
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Stocker dans les zones dédiées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 04/07/2025